

B.L. & AUDITEURS ASSOCIES

*Société de commissaires aux comptes
23, avenue Georges Clemenceau – 33150 Cenon
Tél. : 05 56 91 72 52*

*Thomas HEURTAUT
Expert-comptable
Commissaire aux comptes*

*Jean-Luc LAHOUDERE
Expert-comptable
Commissaire aux comptes*

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ASSOCIATION DE DEFENSE DE LA POINTE DU CAP FERRET

Allée de la Traîne

Cidex 44164

33970 CAP-FERRET

Exercice clos le 31 décembre 2025

B.L. & AUDITEURS ASSOCIES

***23 avenue Georges Clemenceau
33150 Cenon***

ASSOCIATION DE DEFENSE DE LA POINTE DU CAP FERRET

Allée de la Traîne
Cidex 441 64
33970 CAP-FERRET

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux membres de l'association,

I. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION DE DEFENSE DE LA POINTE DU CAP-FERRET relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

TH

B.L. & AUDITEURS ASSOCIES

**23 avenue Georges Clemenceau
33150 Cenon**

Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

TH

B.L. & AUDITEURS ASSOCIES

**23 avenue Georges Clemenceau
33150 Cenon**

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Cenon, le 9 juillet 2026

BL & AUDITEURS ASSOCIES

Représenté par Thomas HEURTAUT
Commissaire aux comptes



Etats financiers

ACTIF		Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)			
		Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé	(I)						
Frais d'établissement	(II)						
Immobilisations incorporelles							
Frais de développement							
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires		3 000	3 000			942	0,35
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes							
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions							
Installations techniques, matériel & outillage industriels							
Autres immobilisations corporelles		839	683	156	0,09	576	0,22
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes							
Immobilisations financières							
Participation							
Créances rattachées à des participations							
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
Total de l'actif immobilisé (III)		3 839	3 683	156	0,09	1 517	0,58
Stocks et en-cours							
Matières premières et autres approvisionnements							
En cours de production							
Produits finis							
Marchandises							
Avances & acomptes versés sur commandes						295	0,11
Créances							
Créances clients et comptes rattachés		190 802	190 802				
Autres créances							
. Fournisseurs débiteurs							
. Personnel							
. Organismes sociaux							
. Etat, impôts sur les bénéfices							
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires							
. Autres		8 740		8 740	5,30	23 770	9,10
Charges constatées d'avance							
Capital souscrit et appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
. Actions propres							
. Autres titres							
Instruments financiers à terme et jetons détenus							
Disponibilités		155 949		155 949	94,60	235 733	90,21
Total de l'actif circulant (IV)		355 491	190 802	164 689	99,91	259 798	99,42
Frais d'émission des emprunts	(V)						
Primes de remboursement des emprunts	(VI)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif	(VII)						

B.L & AUDITEURS ASSOCIES
Commissaires Aux Comptes

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	359 330	194 485	164 845	100,00	261 316	100,00

B.L & AUDITEURS ASSOCIES
Commissaires Aux Comptes

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital (dont versé :)				
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	224 182	136,00	47 209	18,07
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	-154 213	-93,54	176 973	67,72
Résultat de l'exercice précédent à affecter				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	69 970	42,46	224 182	85,79
Autres fonds propres				
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (II)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instrument financiers à terme				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	94 876	57,55	37 133	14,21
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES (III)	94 876	57,55	37 133	14,21
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)				
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I à IV)	164 845	100,00	261 316	100,00

B.L & AUDITEURS ASSOCIES
Commissaires Aux Comptes

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%					
		Total		%		Total		%		Variation		%	
Produits d'exploitation													
Ventes de marchandises													
Production vendue		188 170		100,00		328 948		100,00		-140 778		-42,79	
Montant net du chiffre d'affaires		188 170		100,00		328 948		100,00		-140 778		-42,79	
Production stockée													
Production immobilisée													
Subventions													
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions						40 000		12,15		-40 000		-100,00	
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						1 600		0,49		-1 600		-100,00	
Autres produits													
Total des produits d'exploitation (I)		188 170		100,00		370 548		112,65		-182 378		-49,21	
Charges d'exploitation													
Achats de marchandises													
Variation de stocks													
Achats de matières premières et autres approvisionnements		151 247		80,38		54 577		16,59		96 670		177,13	
Variation de stocks													
Autres achats et charges externes (1)		132 646		70,49		86 102		26,17		46 544		54,06	
Impôts, taxes et versements assimilés													
Salaires													
Cotisations sociales													
Dotations aux amortissements et aux dépréciations													
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		1 361		0,72		2 322		0,71		-961		-41,38	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations													
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		46 000		24,45						46 000		N/S	
Dotations aux provisions													
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées													
Autres charges													
Total des charges d'exploitation (II)		331 254		176,04		143 001		43,47		188 253		131,64	
(1) Y compris :													
Redevances de crédit-bail mobilier													
Redevances de crédit-bail immobilier													
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		-143 084		-76,03		227 547		69,17		-370 631		-162,87	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun													
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)													
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)													
Produits financiers :													
De participation (2)													
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)													
Autres intérêts et produits assimilés													
Reprises sur dépréciations et provisions													
Différences positives de change													
Produits des cessions d'immobilisations financières													
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie													
Total des produits financiers (V)													
Charges financières :													
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions													
Intérêts et charges assimilées (3)													
Différences négatives de change													
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées													
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements													

B.L. & AUDITEURS ASSOCIES
Commissaires Aux Comptes

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Total des charges financières (VI)						
2. RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)						
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	-143 084	-75,03	227 547	69,17	-370 631	-162,87
Produits exceptionnels	1	0,00	53	0,02	-52	-98,10
Total des produits exceptionnels (VII)	1	0,00	53	0,02	-52	-98,10
Charges exceptionnelles	11 130	5,91	50 628	15,39	-39 498	-78,01
Total des charges exceptionnelles (VIII)	11 130	5,91	50 628	15,39	-39 498	-78,01
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-11 129	-5,90	-50 574	-15,36	39 445	77,99
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des Produits (I+III+V+VII)	188 171	100,00	370 601	112,66	-182 430	-49,22
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	342 384	181,95	193 628	59,86	148 756	76,83
BENEFICE OU PERTE	-154 213	-81,94	176 973	53,80	-331 186	-187,13
	<i>Perte</i>		<i>Bénéfice</i>			
(2) Dont produits concernant les entités liées						
(3) Dont intérêts concernant les entités liées						

B.L. & AUDITEURS ASSOCIES
Conseillers Aux Comptes

B.L. & AUDITEURS ASSOCIES

*Société de commissaires aux comptes
23 avenue Georges Clemenceau – 33150 Cenon
Tél. : 05 56 91 72 52*

*Thomas HEURTAUT
Expert-comptable
Commissaire aux comptes*

*Jean-Luc LAHOUDERE
Expert-comptable
Commissaire aux comptes*

Rapport Spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

ASSOCIATION DE DEFENSE DE LA POINTE DU CAP FERRET

Allée de la Traîne

Cidex 44164

33970 CAP-FERRET

Exercice clos le 31 décembre 2025

B.L. & AUDITEURS ASSOCIES

**23 avenue Georges Clemenceau
33150 Cenon**

ASSOCIATION DE DEFENSE DE LA POINTE DU CAP FERRET

Allée de la Traîne
Cidex 44164
33970 CAP-FERRET

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Mesdames, Messieurs les adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article R 612-5 du code de commerce.

Cenon, le 9 juillet 2026

BL & AUDITEURS ASSOCIES
Représenté par Thomas HEURTAUT
Commissaire aux comptes

